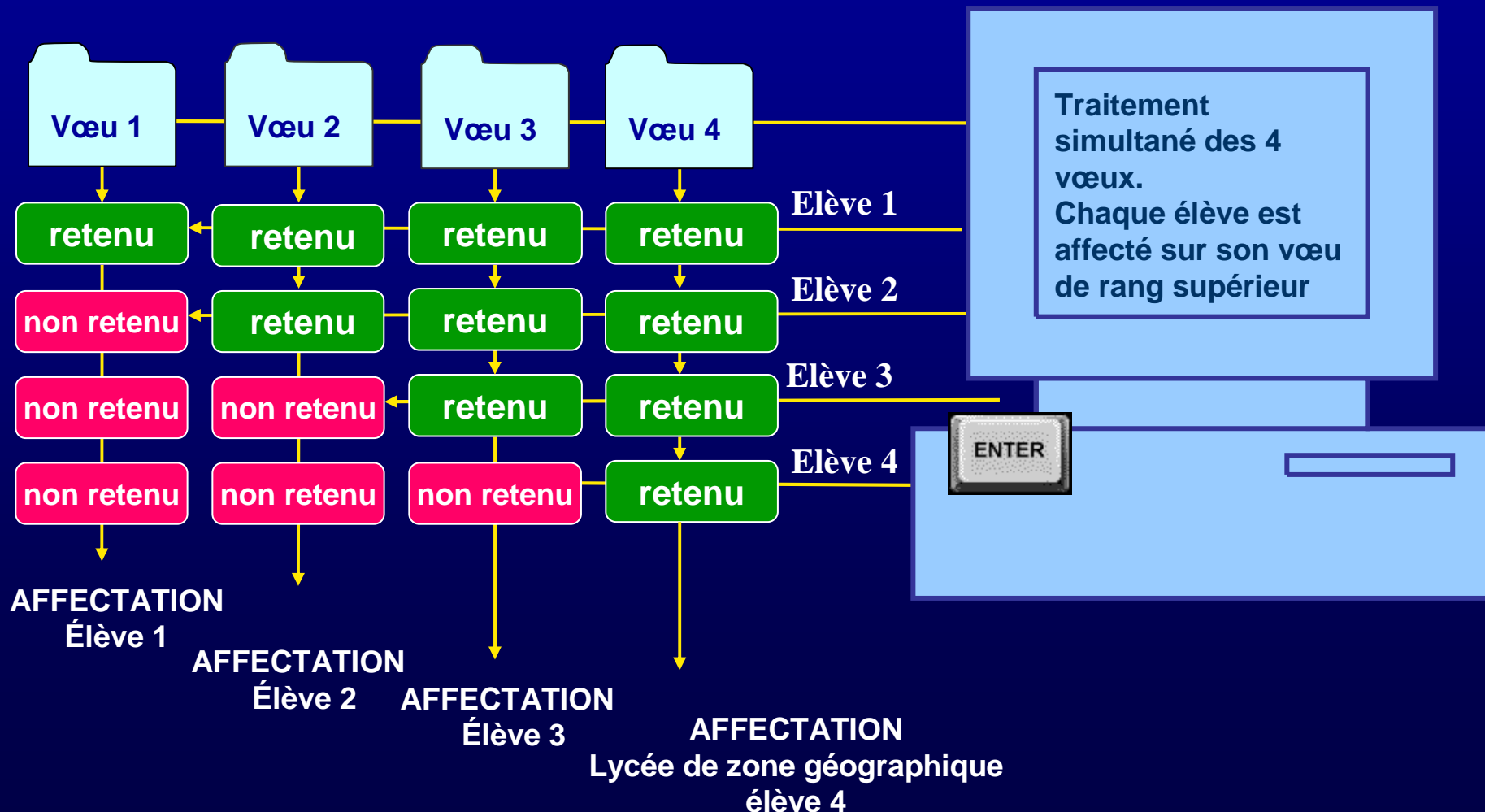


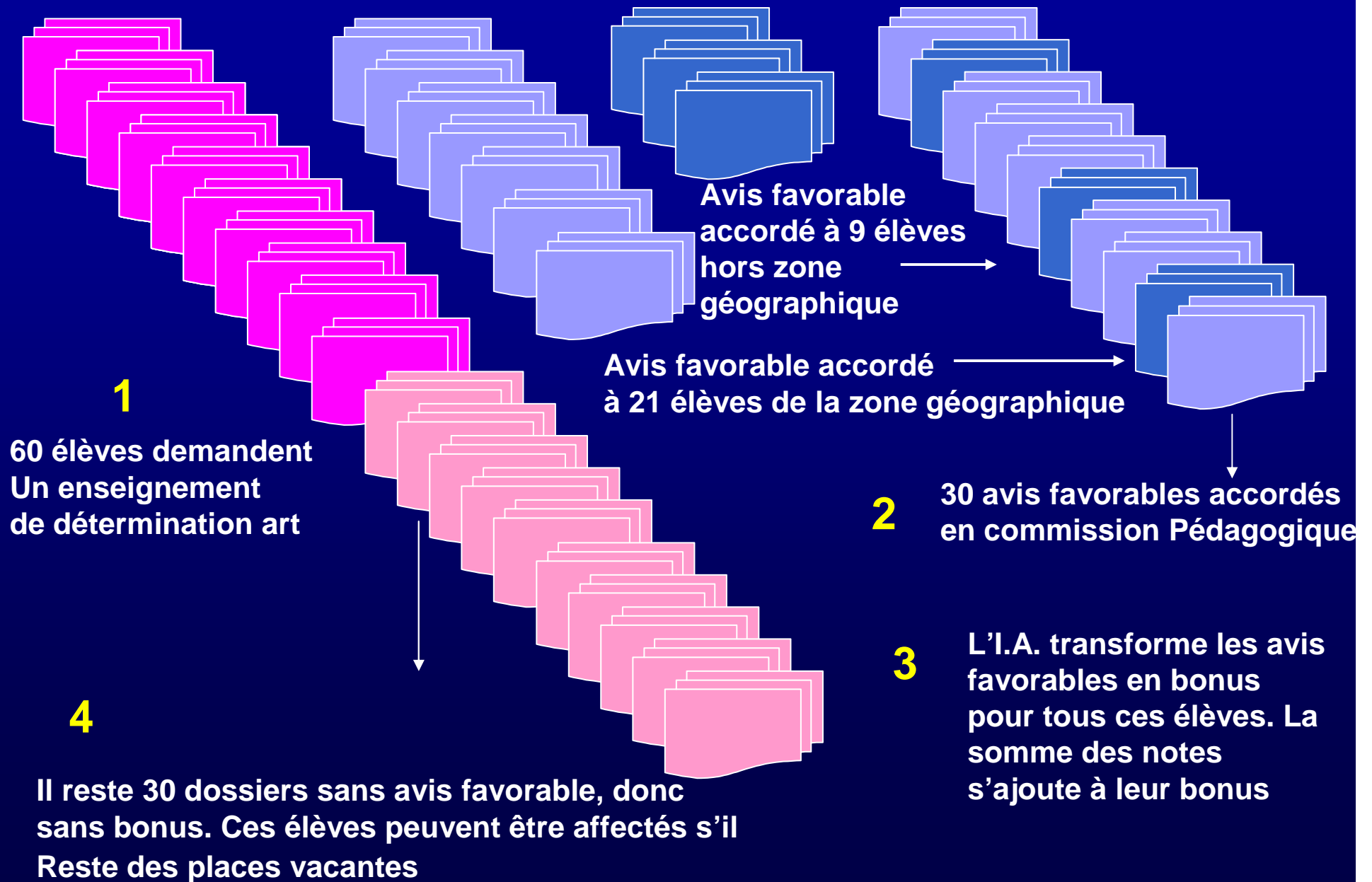
**CE QUI NE CHANGE PAS DANS  
L'AFFECTATION DES ELEVES  
EN 2008**

# La procédure Pré Affectation Multi dossiers (toujours utilisée dans AFFELNET)

Exemple de 4 élèves émettant chacun 4 vœux



# Principe de fonctionnement d'une commission pédagogique. Exemple: demande d'un enseignement contraint art

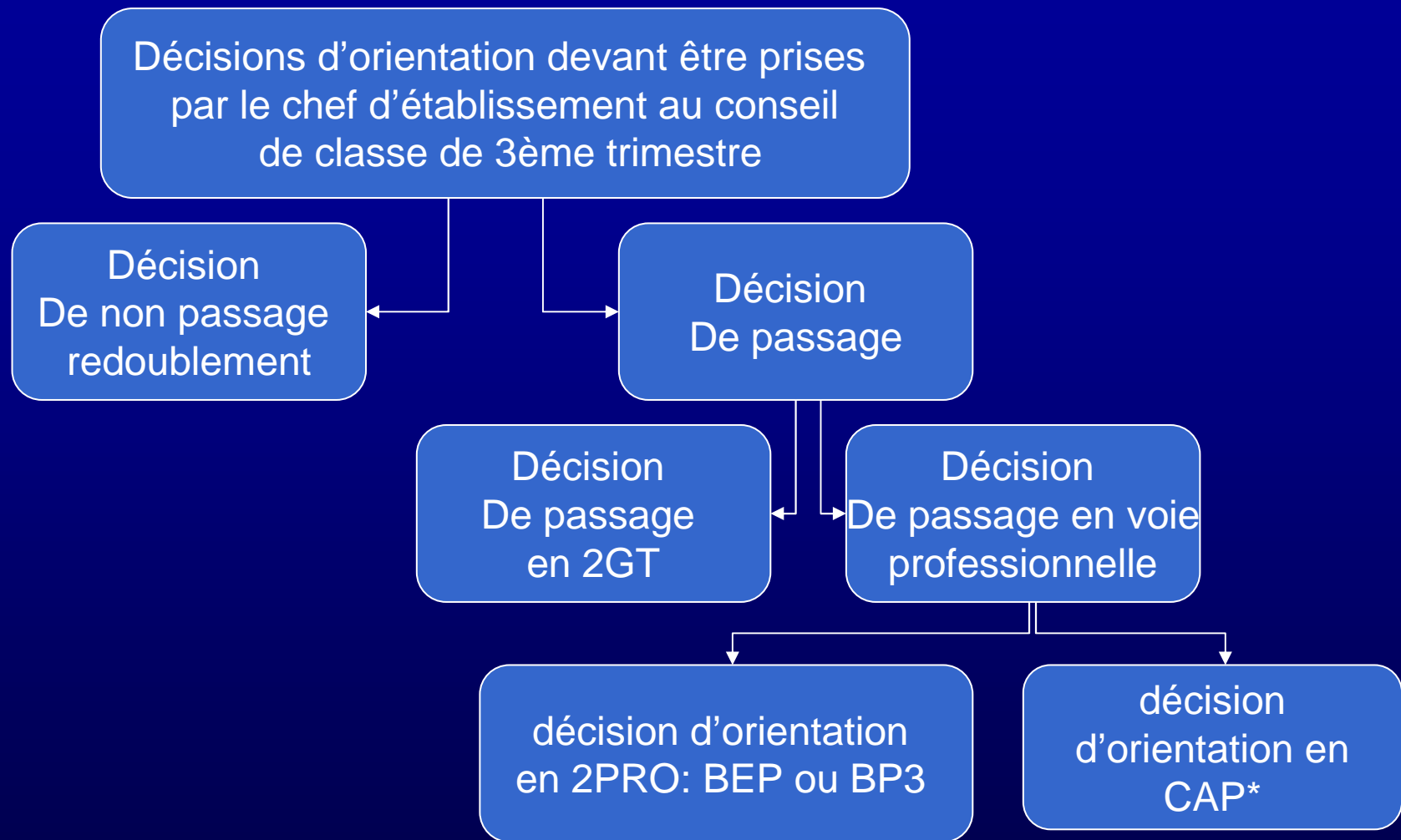


# LE BAC PRO 3 ANS

**RAPPEL: 36% des capacités d'accueil voie pro dans l'Académie**

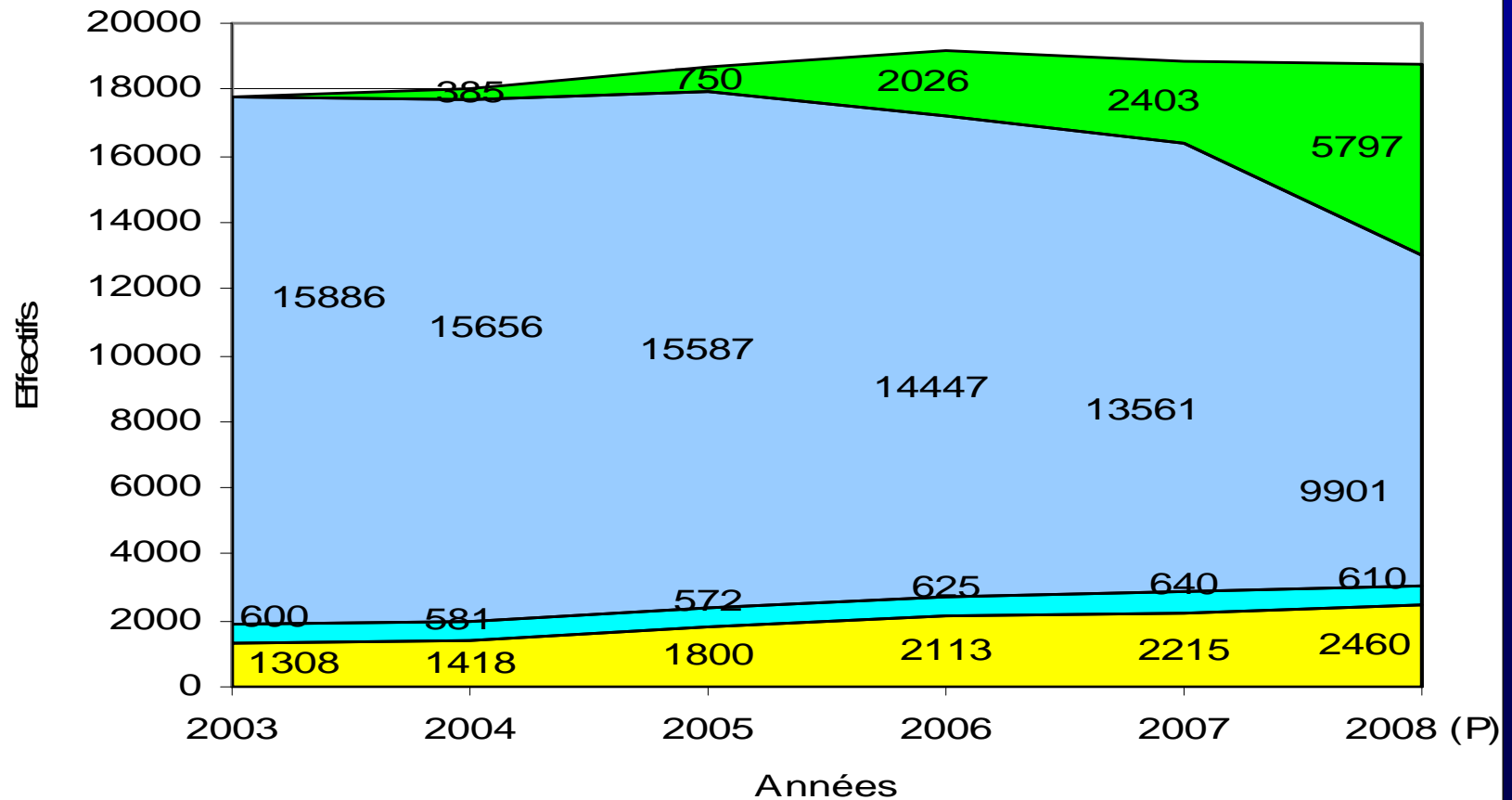
- Il s'agit d'une orientation en 2de professionnelle,
- Lorsque le BP3 est choisi, il doit apparaître en vœu 1,
- Il est impératif qu'un BEP de même spécialité apparaisse parmi les 3 vœux restants,

# Les procédures d'orientation post 3ème

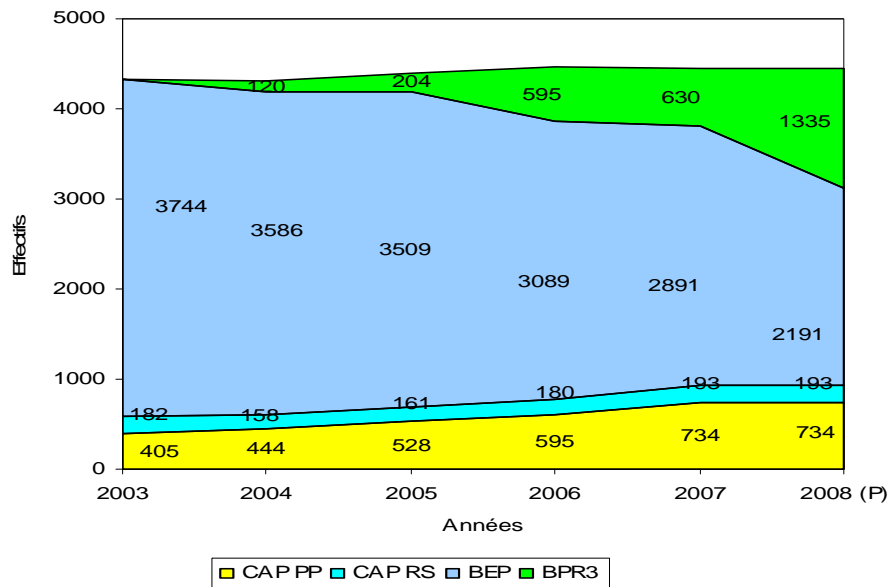


\* En particulier pour des élèves issus de 3I, 3segpa, modules MGI...susceptibles de réussir dans ce type d'enseignement

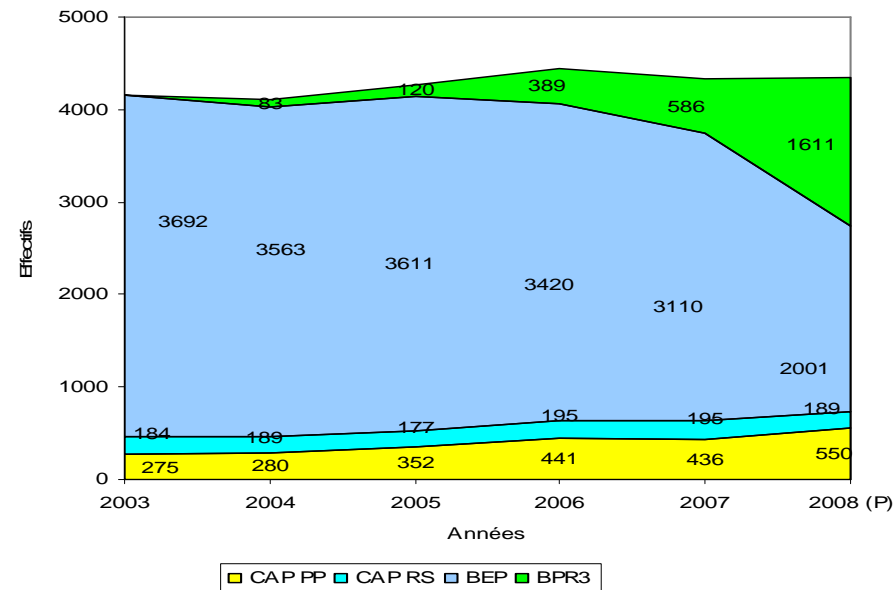
Evolution des capacités Post-3ème par type de formation -  
**Académie de Versailles**  
ensemble du post-3EME



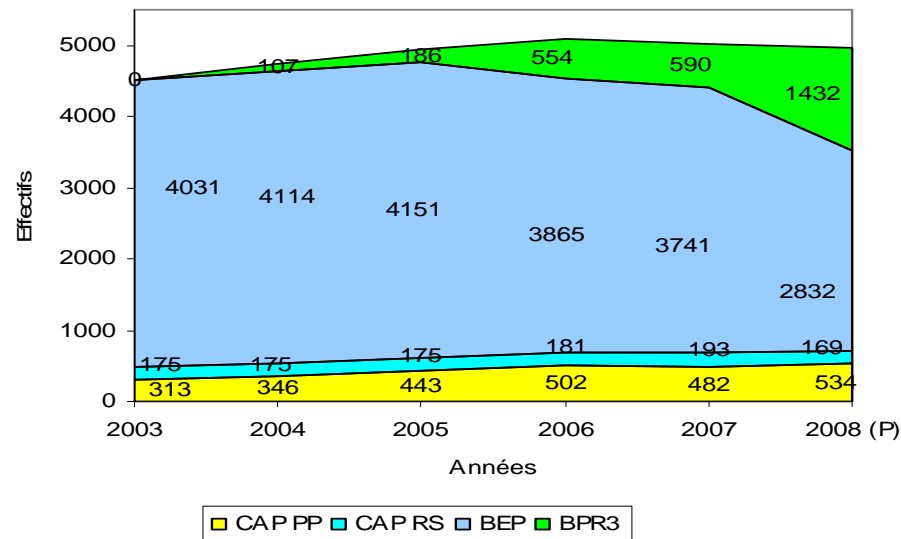
Evolution des capacités Post-3ème par type de formation -  
**Département des Yvelines**  
ensemble post-3EME



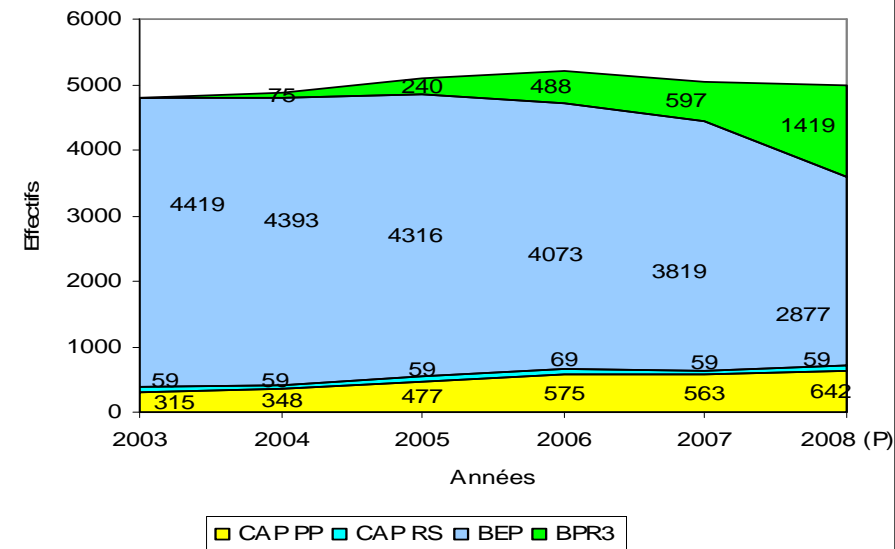
Evolution des capacités Post-3ème par type de formation -  
**Département des Hauts-de-Seine**  
ensemble post-3EME



Evolution des capacités Post-3ème par type de formation -  
**Département de l'Essonne**  
ensemble post-3EME



Evolution des capacités Post-3ème par type de formation -  
**Département du Val d'Oise**  
ensemble post-3EME



# Les CAP à public prioritaire

Les publics prioritaires sont :

- Les élèves de 3ème d'insertion,
- Les élèves de 3ème SEGPA,
- Les élèves de 3ème non francophone,
- Les élèves de modules d'insertion.

Ces élèves bénéficient d'un bonus de priorité

- De 1000 pour les élèves issus de 3ème insertion, de 3ème SEGPA et de 3ème non francophone **(auquel s'ajoute le bonus modulable)**,
- De 600 pour les élèves issus de CIPPA.

La liste de ces CAP se trouve sur la fiche technique de la circulaire.

# LES FORMATIONS A RECRUTEMENT PARTICULIER

1-les formations qui ont proposé un entretien d'information le 14/04/08:

- Les formations de la restauration et de l'hôtellerie,
- Le BEP Conduite et service dans le transport routier,
- Les CAP du secteur de l'aéronautique,
- Le CAP agent de prévention et de sécurité.

Un avis a été émis à l'issue de ces entretiens. Cet avis est pris en compte ou non pour l'attribution d'un bonus en commission Pré affectation

2 - Les formations recrutant selon des critères spécifiques:  
(candidatures également examinées en commissions Pré affectation).

- Les CAP et BEP des industries graphiques, de la photographie et des arts appliqués,
- Les bac pro 3 ans artisanat et métiers d'art,
- Les BEP de l'enseignement agricole.

Dans tous les cas, Les services de l'I.A. saisissent le bonus dans AFFELNET.



NANXXXXX

- Nomenclatures
- Saisie des vœux en établissement
- Saisie et suivi des vœux pour l'administration
- Travail en commission
- Suivi du travail en commission

# AFFECTATION DES ÉLÈVES POST 3EME

GESTION

AFFELNET3 07-2.6

Fonctionnalité

Aide

Contact

Administration

Quitter

Pour vous connecter à ce site, vérifiez que vous disposez d'un navigateur tel que :

- Firefox 1.5 ou supérieur
- Microsoft IE 6.0 ou supérieur



# Les nouveautés 2008 AFFELNET

# **AFFELNET:**

## **AFFECTATION DES ELEVES PAR LE NET**

- Application nationale d'affectation des élèves post 3ème/2de et post BEP,
- Application intégrée à l'environnement SCONET,
- Les formations qui n'étaient pas encore intégrées dans PAM, le sont dans AFFELNET :
  - Les BEP 1 an,
  - Les 1ères expérimentales,
  - Certaines MC et CAP en 1 an

# **Une seule base de données par niveau :**

- Une base post-3ème,**
- Une base post-BEP,**
- Chaque base intègre toutes les tables nécessaires à l'affectation qui se trouvaient anciennement dans d'autres bases (BEA, BAN, BAT, BAA),**
- Gain de temps, pas de rupture durant la période de saisie.**

# Un outil de veille et de régulation:

- Des simulations peuvent être à tous moments lancées afin d'alerter les IA sur les éventuels blocages (capacités d'accueil saturées et délestages à prévoir, élargissement de la carte et priorités d'affectation à définir....).

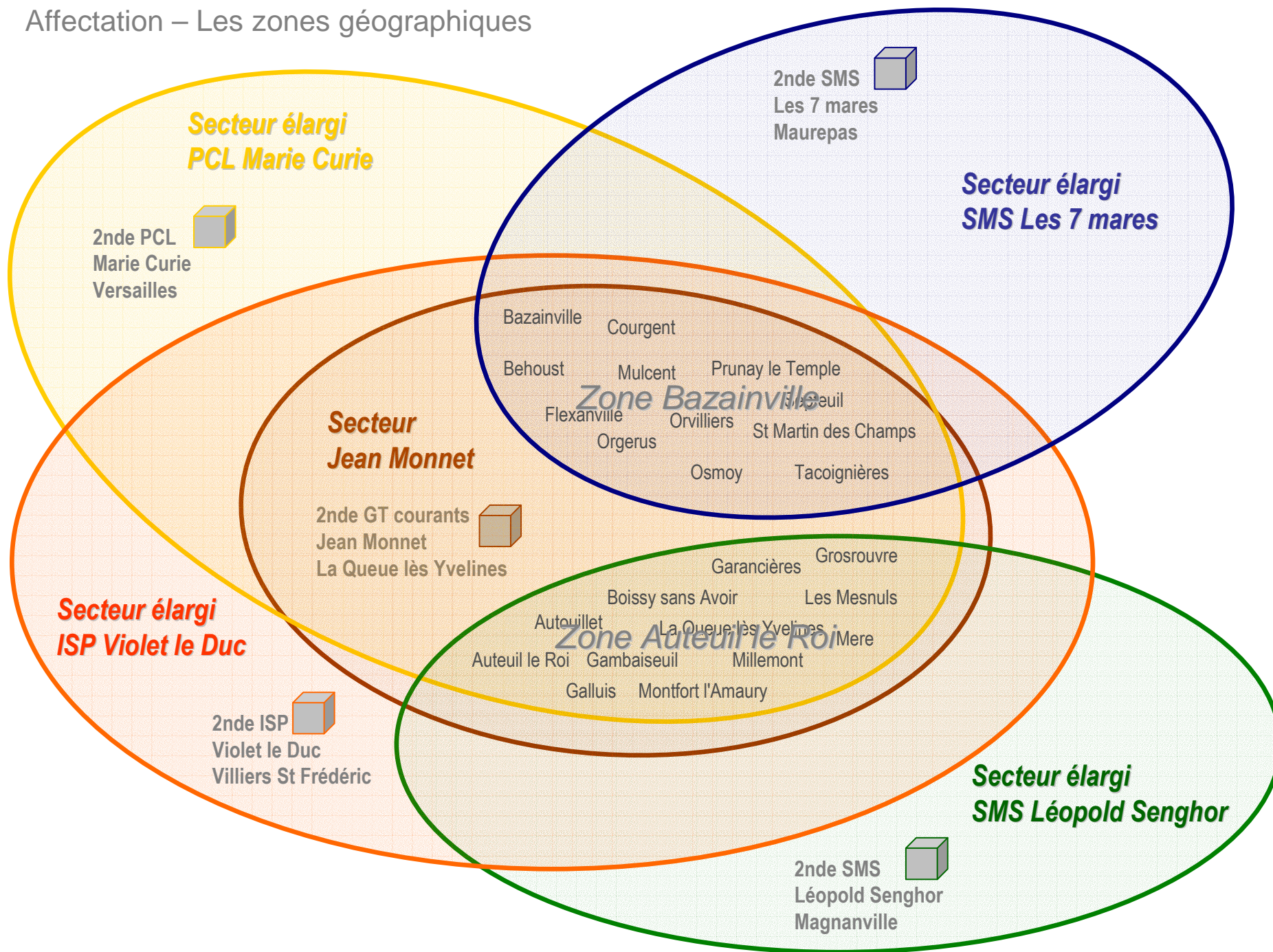
## **Choix du critère de l'âge :**

- **possibilité en cas d'ex aequo de favoriser les élèves les plus jeunes pour l'affectation en 2GT.**

# Les bonus

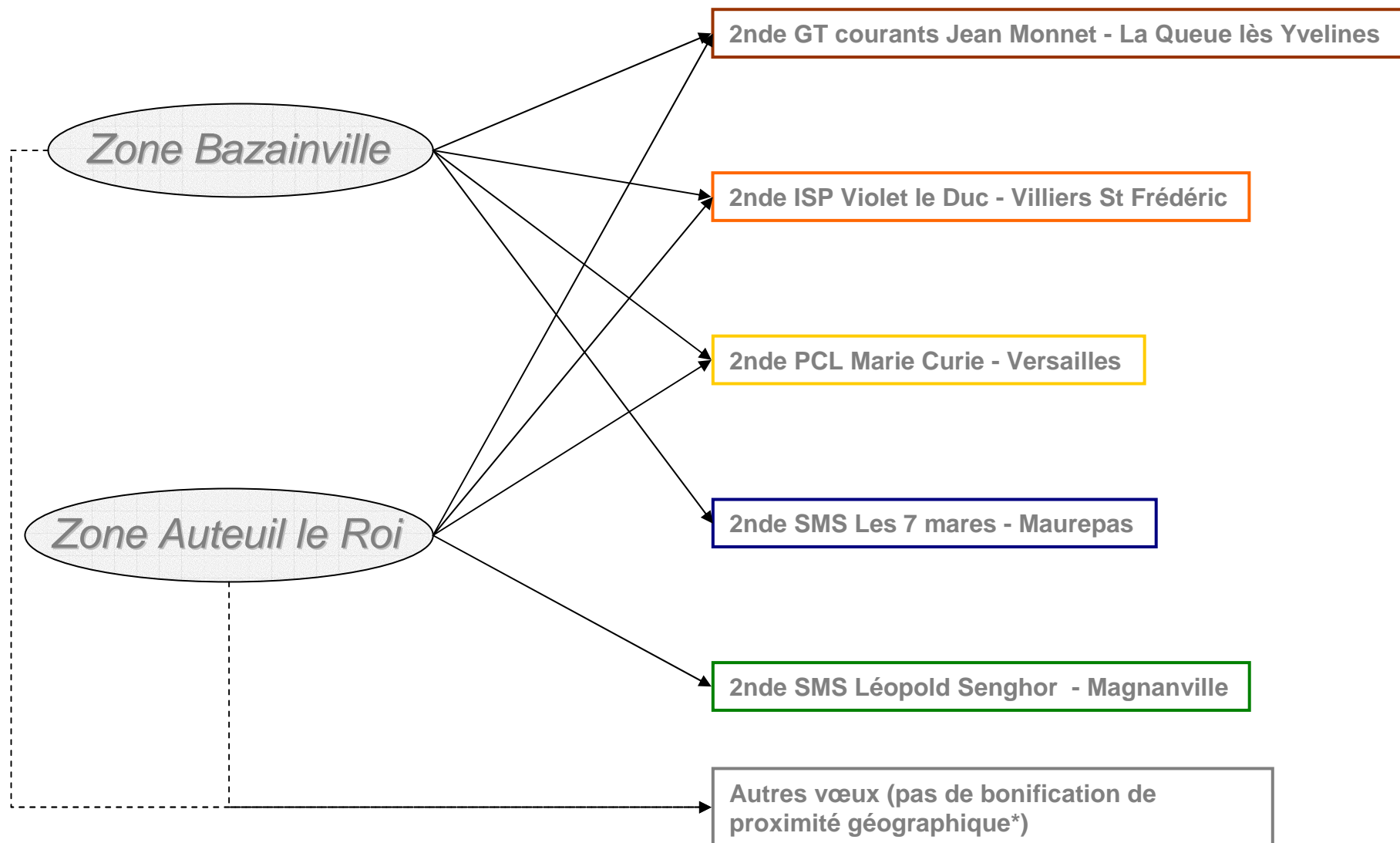
- Les établissements n'ont plus à saisir les bonus, un lien étant établi dans les nomenclatures entre **la zone géographique de proximité** de l'élève (déterminée par l'adresse de son domicile) et chacun des vœux,
- Les zones géographiques de proximité seront définies et arrêtées par l'IA DSDEN,
- Pour certains élèves de 3DP6, **3insertion, 3 SEGPA et classes pour non francophones**, un avis modulable du chef d'établissement sera saisi.

# Affectation – Les zones géographiques



## Zones géographiques

## Vœux (formation + établissement)



\* D'autres bonifications peuvent éventuellement être attribuées en fonction de critères spécifiques (parts de bourse, parcours particuliers, fratrie, avis pédagogique, etc.)

# Une nouvelle logique d'affectation

- Mise en place d'une nouvelle logique : **l'affectation par sectorisation fait place à une affectation par priorités**. Les élèves sont affectés en fonction de priorités telles que la proximité, les critères sociaux, le handicap, la fratrie, les parcours particuliers,
- Dans AFFELNET cette nouvelle logique est prise en compte. Une fenêtre de dérogation affichant les critères de priorité pourra être renseignée,
- Les critères pourront être modulés par attribution de bonus en fonction des priorités fixées par le recteur et les IA DSDEN.

# Une simplification des saisies pour le chef d'établissement

- Pas de saisie de l'identité de l'élève puisque ce sont les fiches élèves de la BEA qui sont utilisées,
- Pas de saisie de notes puisque ce sont les saisies des notes du DNB qui sont basculées d'OCEAN via NOTANET dans AFFELNET,
- **Plus de saisie des bonus de sectorisation.**
- Il suffira de saisir:
  - Les zones géographiques (Le lien zone géographique et vœux déclenchera automatiquement l'attribution des bonus),
  - Les bonus modulables pour les 3DP6, 3SEGPA et 3insertion,
  - Les décisions d'orientation post-3ème.
- La validation de l'ensemble des saisies permettra au chef d'établissement de s'assurer, par des contrôles automatiques, la bonne réalisation de celles-ci.

# Les listes supplémentaires

- Publication possible des résultats de l'affectation en 2GT sans listes supplémentaires.
- Publication des listes supplémentaires pour la voie professionnelle.

# la préparation des notifications

- Partie générale sous le logo du ministère,
- Le chef d'établissement peut y ajouter ses propres consignes (dates d'inscription....),
- Intégration possible de la signature numérisée de l'IA-DSDEN,
- L'élève peut également imprimer sa notification pour présentation à l'établissement d'accueil.

# Calendrier des opérations d'affectation post 3ème

- Date limite des conseils de classe de 3ème et de 2nde : **Lundi 9 juin 2008**

## 1 - Saisie

- Fin de saisie des vœux soumis aux commissions dans AFFELNET : **30 mai 2008**
- Fin de saisie des notes dans NOTANET : **5 juin 2008**
- Fin de saisie des vœux dans AFFELNET : **11 juin 2008**

## 2 - Contrôle des saisies

- Contrôle des saisies (SAIO et IA) : **27 mai au 17 juin 2008**
- Contrôle dans les collèges des notes saisies dans NOTANET : **9 au 10 juin 2008**

## 3 - Affectation

- Affelnet 0 : **18 juin 2008**
- Ajustement des capacités d'accueil : du 18 au 21 juin 2007
- Affelnet 1: **23 juin 2008**
- Commission d'affectation départementale: **24 juin 2008**

## 4 - Inscription

- Envoi des notifications d'affectation par les lycées d'accueil : **25 juin 2008**
- Affichage des résultats de l'affectation sur le site académique : **27 juin 2008**
- Les lycées d'accueil procèdent aux inscriptions: **27 juin au 3 juillet 2008**

# Calendrier des opérations d'affectation post BEP

## 1 - Saisie

- Fin des saisies des vœux dans AFFELNET : **23 mai 2008**

## 2 - Contrôle des saisies

- Contrôle des saisies (SAIO) : **19 mai au 5 juin 2008**

## 3 - Affectation

- AFFELNET 0 : **6 juin 2008**
- Ajustement des capacités d'accueil : **10 au 11 juin 2008**
- AFFELNET 1: **12 juin 2008**
- Commission d'affectation académique: **13 juin 2008**

## 4 - Inscription

- Envoi des notifications d'affectation par les lycées d'accueil : **14 juin 2008**
- Affichage des résultats de l'affectation sur le site académique : **18 juin 2008**
- Les lycées d'accueil procèdent aux inscriptions: **17 juin au 27 juin 2008**